

AU CONSEIL MUNICIPAL 2024

Comptes administratifs 2023

Les résultats des comptes administratifs 2023 suivants sont adoptés à l'unanimité des membres présents :

| Budget principal | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | | 621 249,84 | | 84 491,76 | | 705 741,60 |
| Opérations de l'exercice | 282 032,70 | 463 857,04 | 243 844,11 | 663 396,01 | 525 876,81 | 1 127 253,05 |
| TOTAUX | 282 032,70 | 1 085 106,88 | 243 844,11 | 747 887,77 | 525 876,81 | 1 832 994,65 |
| Résultats de clôture | | 803 074,18 | | 504 043,66 | | 1 307 117,84 |
| Restes à réaliser | | | 699 727,43 | 307 266,50 | 699 727,43 | 307 266,50 |
| TOTAUX CUMULES | 282 032,70 | 1 085 106,88 | 943 571,54 | 1 055 154,27 | 1 225 604,24 | 2 140 261,15 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 803 074,18 | | | | 914 656,91 |

| Budget CCAS | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | | 4 200,05 | | | | 4 200,05 |
| Opérations de l'exercice | 3 771,08 | 3 500,00 | | | 3 771,08 | 3 500,00 |
| TOTAUX | 3 771,08 | 7 700,05 | | | 3 771,08 | 7 700,05 |
| Résultats de clôture | | 3 928,97 | | | | 3 928,97 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 3 771,08 | 7 700,05 | | | 3 771,08 | 7 700,05 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 3 928,97 | | | | 3 928,97 |

| Budget assainissement | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
| | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) | Dépenses ou déficit (*) | Recettes ou excédent (*) |
| Résultats reportés | 27 590,70 | | | 33 342,75 | 27 590,70 | 33 342,75 |
| Opérations de l'exercice | 37 016,19 | 33 052,56 | 67 890,32 | 96 250,00 | 104 906,51 | 129 302,56 |
| TOTAUX | 64 606,89 | 33 052,56 | 67 890,32 | 129 592,75 | 132 497,21 | 162 645,31 |
| Résultats de clôture | 31 554,33 | | | 61 702,43 | | 30 148,10 |
| Restes à réaliser | | | 336 614,00 | 226 030,00 | 336 614,00 | 226 030,00 |
| TOTAUX CUMULES | 64 606,89 | 33 052,56 | 404 504,32 | 355 622,75 | 469 111,21 | 388 675,31 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 31 554,33 | | 48 881,57 | | 80 435,90 | |

Budget primitif principal 2024

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 699 727,07 | 307 267,50 |
| Budget 2024 | 1 253 006,16 | 449 931,98 | 1 426 667,76 | 1 315 083,67 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 803 074,18 | | 504 043,66 |
| TOTAL SECTION | 1 253 006,16 | 1 253 006,16 | 2 126 394,83 | 2 126 394,83 |
| Op. à l'intér. De la section | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 023>021 | 810 733,22 | | | 810 733,22 |
| Op. de section à section | 4 772,95 | | | 4 772,95 |
| Op. de section à section | | 0,00 | 0,00 | |

Budget primitif CCAS 2024

| | FONCTIONNEMENT | |
|----------------------|-----------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 |
| Budget 2024 | 7 428,97 | 3 500,00 |
| Résultats N-1 | 0,00 | 3 928,97 |
| TOTAL SECTION | 7 428,97 | 7 428,97 |

Budget primitif assainissement

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Reports N-1 | 0,00 | 0,00 | 336 614,00 | 226 030,00 |
| Budget 2024 | 40 298,87 | 71 853,20 | 162 933,15 | 211 814,72 |
| Résultats N-1 | 31 554,33 | 0,00 | 0,00 | 61 702,43 |
| TOTAL SECTION | 71 853,20 | 71 853,20 | 499 547,15 | 499 547,15 |
| Op. à l'intér. De la section | 0,00 | 0,00 | 25 094,17 | 25 094,17 |
| 023>021 | 0,00 | | | 0,00 |
| Op. de section à section | 30 220,00 | | | 30 220,00 |
| Op. de section à section | | 21 022,00 | 21 022,00 | |

Tarifs assainissement

Révision des tarifs périodiquement :

Taxe d'assainissement part fixe de 33 euros + somme variable indexée sur la consommation d'eau des habitants s'élevant à 1,20 € HT/m³ (minimum imposé pour prétendre aux subventions).

Droit de branchement aux réseaux d'assainissement collectif : 880 €.

Choix entreprise pour aménagement de sécurité au titre des amendes de police

Quatre entreprises ont été consultées pour les travaux d'aménagement de sécurité à Tournebise et Bannières : Coudert, Louvet, Besançon et TP Lyaudet. Seules deux entreprises ont répondu : Coudert et Louvet.

Travaux confiés à l'entreprise Coudert, entreprise la mieux disante

Aménagement de sécurité - complément demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police - programme 2024

Présentation du dossier d'aménagement de sécurité, fourni à notre demande par l'ADIT, au lieu-dit Bannières sur la RD 578, classée « D » au schéma directeur du réseau routier, pour sécuriser et matérialiser les deux arrêts de bus sur chaussée plus une traversée piétonne.

Réalisation d'un trottoir revêtu et signalisation verticale et horizontale correspondant aux arrêts de bus et au passage piéton.

Estimation du coût des travaux à 4 150 € HT

Subvention d'équipement-répartitions des amendes de polices demandée.

Vente M. Serge Moutarde (13m²)

Déclassement du domaine public communal en vue du transfert dans le domaine public privé de la commune de la parcelle nouvelle ZP 245, cession à Monsieur Serge MOUTARDE d'une surface totale de 13m² pour un montant de 25 € par m² soit un total de 325 €. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Décision du conseil pour les futures ventes, prix de 25 € du m² avec un minimum de 500 €.

Demandes de subventions

1- Coopérative scolaire de l'école de Mazayes

Demande de la Directrice de l'école de Mazayes pour une classe découverte concernant 10 enfants (classes de CE et CM) résidant sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel. Versement à la coopérative scolaire d'une aide exceptionnelle de 55 € par enfant domicilié sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel soit pour 10 enfants 550 €.

2- Association Saint-Pierre-le-Chastel Patrimoine

Demande de l'Association Saint-Pierre-le-Chastel Patrimoine qui a été créée le 1er décembre 2023 afin de réaliser leurs premières actions.

Versement d'une subvention identique à celle du Comité des Fêtes à savoir 300 €.

3- Fondation du Patrimoine

Fondation du Patrimoine sollicite une cotisation de 55 € pour l'année.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} avril 2024.

Travaux des caves à fromage

Estimation des travaux faite par M. Déat, Atelier Cap Paysagiste pour un montant total HT de 197 850 € (subventionné à 80%).

Les travaux devraient débuter en septembre 2024.

Offres reçues pour les travaux des caves à savoir : Lots

- Lot 1 ouvrage-maçonnerie-dallage : 2 offres :
 - o Société de construction des puy
 - o Au plus vite travaux
- La société de construction des puy, mieux disante, est retenue

Les lots 2 (charpente-couverture) et 3 (serrurerie et signalétique) seront attribués ultérieurement.

Les travaux des caves étant complexes, nécessité de se faire appel à l'assistance à Maîtrise d'ouvrage. Choix de l'entreprise Louvet pour AMO.

Assainissement Bonnabaud

Suite à la mise en demeure de la Police de l'eau exigeant la mise en conformité par la commune de l'assainissement de Bonnabaud par la mise en séparatif (eaux usées - eaux pluviales) du réseau, et remplacement du déversoir d'orage à la Station d'épuration Bonnabaud-le bourg. Les travaux étant terminés en avril, la facturation des branchements assainissement et eau pluviale va être demandée aux habitants de Bonnabaud.

Participation de 1 000 € par branchement.

Répartition :

- 880 € pour le budget assainissement (branchement au réseau assainissement)
- 400 € pour le budget principal (branchement au réseau d'eaux pluviales), avec une prise en charge par les fonds de section de 280 €

Ampoules Led - Subventions

Possibilité, dans le cadre du fonds vert, d'obtenir une subvention pour la rénovation des parcs de luminaires. Décision prise de remplacer l'éclairage du bâtiment mairie (lampes et néons) en led.

Consultation a été faite auprès de trois électriciens ; Martinez Jérôme, Nony Jean-François et Faure François.

Offres reçues : Entreprise Jérôme Martinez et entreprise Jean-François Nony

Offre de M. Nony, la mieux disante, est retenue.

Aide du Conseil Départemental pour une étude d'éclairage photométrique (analyse de l'intensité) et pour l'achat et la mise en place d'ampoules LEDS.

Vente d'herbe :

Section de Roure : appel d'offres pour la parcelle ZO 50 (parcelle c) partagée en deux. Une seule offre reçue :

Attribution à Monsieur François FOURNIER au prix de 55 € pour la période du 19/03/2024 au 31/12/2024.

Terrain communal ZD 28 Bannières : appel d'offres pour la parcelle communale ZD 28. Une seule offre reçue :

Attribution au GAEC DES CHEIRES au prix de 70 € pour la période du 19/03/2024 au 31/12/2024.

A compter de l'année 2025, les ventes d'herbe seront établies du 01 janvier au 31 décembre.

Demande Comité des Fêtes

Demande une augmentation du nombre de mises à disposition gratuites de la salle des fêtes soit 5 locations gratuites par an au lieu de 3.

Décision de mise à disposition de la salle polyvalente gratuitement 4 fois/an, avec EDF à charge (la fête patronale n'est pas comptabilisée, plusieurs associations étant concernées). Demande à renouveler si besoin.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux suivants sont par conséquent conservés :

→ Taxe foncière sur le non bâti : 87.22

→ Taxe foncière sur le bâti : 36.85

(Taux communal majoré du taux départemental soit 16,37 + 20,48)

→ Taxe d'habitation : 11.63

(Résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Redevance d'occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications - orange

| Année | Tarif de base aérien | Kms aérien | Coefficient d'actualisation | Sous-total | Tarif de base souterrain | Kms souterrain | Coefficient d'actualisation | Sous-Total | Total global |
|-------|----------------------|------------|-----------------------------|------------|--------------------------|----------------|-----------------------------|------------|--------------|
| 2024 | 40,00 € | 6,306 | 1,60900 | 405,85 | 30,00 € | 11,738 | 1,60900 | 566,59 € | 972,44 € |

Application des tarifs maximums prévus par le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 avec une revalorisation annuelle.

Convention de coopération avec le Département du Puy-de-Dôme pour le déneigement

Signature de la convention de partenariat mise en place par le Conseil Départemental. Aucun changement par rapport à l'existant concernant le déneigement mais pour être couvert en cas d'accidents, nécessité que la Commune et le Département autorisent l'autre partie à intervenir sur leur domaine public routier respectif afin de réaliser des prestations de viabilité hivernale.

Mandat au CDG 63 pour protection sociale complémentaire - garantie Prévoyance

Mandat donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour procéder, au nom de la collectivité, à une négociation et une mise en concurrence avec les organisations syndicales

représentatives en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire des employés - garantie prévoyance.

France Ruralité Revitalisation

Réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé "France Ruralité Revitalisation - FRR". Concrétisation du 4e volet du plan France Ruralités. Nous restons inclus dans ce nouveau zonage.

Bien sans maître parcelle cadastrée ZL 113

Selon la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître, les biens vacants, deviennent, après mise en œuvre des procédures prévues, propriété de la commune et non plus propriété de l'Etat. Vacance de la parcelle cadastrée ZL 113 constatée par un arrêté municipal du 16 novembre 2023 pour le motif suivant : pas de propriétaire connu depuis plus de 30 ans.

Déclassement de parcelles du domaine public situées, au lieu-dit les Rosiers et intégration au domaine privé de la commune de Saint-Pierre-le-Chastel.

Procédure d'incorporation au domaine privé de la commune des parcelles sans maître, suivie de vente. ZH 117 et ZI 16 vendues à Monsieur Julien Quinsat, parcelle ZK 29 à Monsieur Jean-Paul Goy. Conservation par la commune de la parcelle C 528. Frais liés à la cession des terrains pris en charge par les acquéreurs.

Recensement de la population 2025

Le recensement de la commune de Saint Pierre le Chastel aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Nomination du coordonnateur communal et agent recenseur : Madame Julie Cler et recrutement d'un vacataire. Rémunération en heures complémentaires et/ou supplémentaires pour l'agent communal et rémunération de l'agent recenseur vacataire.

TE 63 - Mise en conformité relais - poste les Rosiers les Granges

Inscription au programme Eclairage Public 2025.

TE 63 - Réfection des lanternes BF en LED - actualisation suite lauréat Fonds Vert

Démarche de candidature groupée au titre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public dans le cadre du fonds vert.

Saint-Pierre-le-Chastel a été retenue par le Préfet du Puy-de-Dôme pour bénéficier de l'appui du Fonds Vert.

Voirie forestière : validation du schéma Directeur de Desserte Forestière Intercommunal

Schéma Directeur fourni par Antoine Gourdy, chargé de développement forestier, au sein du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Les travaux seront réalisés en priorité pour les forêts qui ne sont pas accessibles.

Coût des travaux par secteur à savoir :

| Secteurs | Projets | Coût estimatif HT des travaux de desserte | Coût estimatif HT des travaux d'équipements | Totaux |
|-----------|-------------------------|---|---|--------------|
| Roure | 1 - Rouel | 128 873 € HT | 5 800 € HT | 134 673 € HT |
| Roure | 2 - Chemin vers la mine | 31 854 € HT | 4 000 € HT | 35 854 € HT |
| Bannières | 1 - Bamet | 99 482 € HT | 1 800 € HT | 101 282 € HT |

Possibilité de faire subventionner les travaux à 80 % du montant HT, inscription au programme régional « FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes ».

Cimetière

Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires dans tous les lieux fréquentés par le public comme les cimetières...

D'où décision de procéder à l'engazonnement du cimetière par hydromulching : technique de pousse du gazon horizontalement et non verticalement qui nécessite la tonte deux fois par an.

Travaux effectués par les agents communaux.

Retard des travaux à cause des intempéries. Reprise dès que le temps le permettra.

Visite de Madame la Sous-Préfète de Riom, Pascale Rodrigo

Visite de Madame la Sous-Préfète de Riom, Pascale Rodrigo, le jeudi 8 août 2024

Belvédère - vue sur la chaîne des Puys

Propositions de l'UNESCO et du SMADC de financer un aménagement (platelage, signalétique...). Aménagement des terrains Fouilhoux pourrait être inclus.

Recouvrement des ordures ménagères géré par le Sydem Dômes Combrailles

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) désormais facturée aux propriétaires de logements locatifs. Intégration du montant de la REOM du second semestre 2024 dans les charges locatives des locataires au mois de décembre 2024 et à partir de janvier coût réparti mensuellement.

Demandes Madame JAY, locataire logement à Roure

Demandes de Madame JAY, locataire du logement à l'étage, situé 18 rue des Goutelles, lieu-dit Roure :

- installation à ses frais une antenne satellite pour un meilleur accès à internet = accord
- vente du logement = refus la mairie souhaitant garder la totalité du bâtiment.

SCHEMA de COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Envoi des comptes rendus du Syndicat mixte d'aménagement des Combrailles (SMADC), porteur du SCOT, au fil de l'eau à l'équipe municipale pour qu'elle se tienne au courant des décisions prises et, éventuellement émettre un avis.

Fibre

L'entreprise NGE en charge de l'implantation de l'armoire pour la fibre sur le secteur sud-ouest de la commune doit déterminer le meilleur choix de l'emplacement

SIAEP DU SIOULET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ANNÉE 2023

Rapport approuvé par l'assemblée

Approbation de l'assiette des coupes 2025 pour les forêts relevant du régime forestier

Programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Acceptation de l'ensemble des destinations de coupes

Assainissement des Rosiers

La commune est mise en demeure, par la police de l'eau, d'effectuer les travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif des Rosiers datant de plus de 45 ans.

Le Syndicat du Sioulet (SIAEP) a prévu le renouvellement en 2026 du réseau d'eau potable fuyard sur ce village. Le conseil décide de réaliser en coordination avec le SIAEP, par surlargeur de tranchée, outre le réseau d'assainissement collectif

séparatif (eaux usées, eaux pluviales) la mise en souterrain des réseaux secs (électricité, orange)

Estimatif des travaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) effectué par le cabinet Egis s'élève à 890 000 € HT. Subventions à demander au Conseil départemental et à l'Agence de l'eau (normalement 80%)

Réactualisation du chiffrage et ajout des travaux d'enfouissement des réseaux Orange et TE 63. Subventions à demander à Territoire d'énergie (baisse à 50% au lieu de 60%) et Orange (à voir)

FIC 2025 - Travaux de réfection de la voirie communale

Travaux de réfection de voirie communale principalement sur Roure (rectification des virages pour visibilité et enrobé rue principale du village) subventionnés à 40%

Prévoyance des agents

Participation au financement des cotisations des agents de la collectivité, de l'établissement pour le risque Prévoyance, fixation du montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à : 10 € mensuel.

Versement de la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

Solaire Dôme : intention

Solaire Dôme est une opération collective qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc, avec vente totale ou autoconsommation de la production électrique.

Seuls les bâtiments présentant l'opportunité d'une installation solaire de 9 kWc seront intégrés dans l'opération. Pour les autres installations, des solutions différentes de mise en oeuvre pourront être envisagées au cas par cas entre la collectivité et l'Adhume.

Liste des bâtiments proposés à savoir la salle polyvalente et l'atelier attenant.

Demande du conseil : ajout pour 2026 du hangar communal et de la mairie.

Plan de gestion ENS - Convention SMADC

Proposition de Madame Huclin en charge des zones humides au SMADC et SAGE Sioule et Madame Texier du Conseil Départemental afin que la commune prenne un stagiaire durant 6 mois pour réaliser l'évaluation obligatoire du plan de gestion terminé qui sera suivie d'un nouveau plan. Financement pris en charge à 80%.

Souhait du Conseil Départemental pour l'emploi du stagiaire (rémunération et subvention) pris en charge par le SMADC. La commune remboursera le reste à charge.

Travaux Mairie

Remplacement du plancher de la salle du bas, rongé par l'humidité et s'enfonçant pour les pieds.

Personnel communal

Départ à la retraite de Monsieur Roger Prugnard. Appel à candidature lancé pour remplacer Monsieur Roger Prugnard.

Travaux Tournebise

Des travaux de réfection de la conduite d'eau par le SIAEP sont prévus en 2025. Les réseaux secs et la fibre devront être enfouis en même temps.

Vente d'herbe 2025

Affiches ont été apposées dans les vitrines de Bannières et Roure pour les ventes d'herbe 2025. Les offres devant être déposées au plus tard le 6 décembre 2024.

Achat parcelle à Monsieur LABONNE Patrice

Souhait d'acquérir une portion de la parcelle de terrain appartenant à M. Labonne Patrice afin de créer un parking à proximité des sites Chazaloux-caves.

Offre faite à M. Labonne Patrice au prix basé sur 10 000€ l'hectare acceptée.

Avis - demande d'adhésion du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Auvergne Métropole au CDG 63

Adhésion au Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Auvergne Métropole au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Référents ZAER (Zone d'Accélération de la production d'Energies Renouvelables)

Nécessité de nommer deux référents ZAER afin de participer aux ateliers proposés et suivre l'avancée pour la commune : Janette VIALETTE-GIRAUD et Jean-Paul GOY.

SAUR - Convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif

Convention de la SAUR pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif conclue jusqu'au 31 décembre 2030.

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE - Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Fixation pour l'année 2025 à 0,084 €/m³ (0,28€ /m³ x 0,3) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025